



**Roulin Daphné, Ingold François**

Deux cartes journalières cantonales à 5 francs par jour par commune en 2<sup>ème</sup> classe

Cosignataires : 10

Réception au SGC : 30.06.23

Transmission au CE : \*04.07.23

**Dépôt et développement**

Les communes vendent depuis une vingtaine d'année des cartes journalières CFF à un prix préférentiel à leurs habitantes et habitants. Ce sésame permet à chacun et chacune de voyager en 2<sup>ème</sup> classe dans toute la Suisse en train, en bateau et autres transports publics. Ceci a rencontré un franc succès auprès du public. Néanmoins, cette carte journalière délivrée par les communes, au format papier actuel, disparaîtra dès 2024, au profit d'une « carte journalière dégriffée ».

Par la présente motion, les soussigné-e-s demandent la modification des bases légales topiques pour que le canton de Fribourg mette en place deux cartes journalières cantonales à 5 francs par jour par commune (2<sup>e</sup> classe).

**Incitation à utiliser les transports publics, à court et long terme**

L'offre en transports publics s'étoffe régulièrement. Néanmoins, l'appréciation des forces et faiblesses des transports publics par rapport aux autres modes (en particulier la voiture) est partiellement factuelle et partiellement liée à une perception personnelle. Il convient ainsi de promouvoir auprès de chaque citoyen et citoyenne les nouvelles offres de transports publics et leurs avantages. De plus, cela pourra mettre en place de nouvelles habitudes auprès de la population, qui sera plus encline à utiliser les transports publics. A terme, un abonnement pourra paraître avantageux par rapport à la voiture, de sorte que la vente d'abonnements pourra augmenter. La moyenne des personnes sans abonnement est très haute dans le canton de Fribourg, et bien supérieure à la moyenne nationale (58% sans aucun abonnement à Fribourg et 43% au niveau suisse ; le pourcentage moyen helvétique est atteint uniquement en raison de la moyenne atteinte dans les cantons alémaniques).

**Utilisation tant pour les loisirs que ponctuellement pour le travail/formation/achat**

Cette carte journalière pourra être utilisée de manière ponctuelle autant dans le cadre professionnel que pour les loisirs. Il sied de rappeler que la part modale des transports publics lors des loisirs est très faible dans le canton. Cet outil permettrait aux personnes de tester à moindre coût ce mode de déplacement et d'adopter cette pratique de manière plus régulière par la suite. D'autres déplacements ponctuels pourront justifier un intérêt pour ces cartes : la formation et les achats. Au vu du fort taux d'utilisation de moyens motorisés dans le canton de Fribourg, il est important de proposer des solutions alternatives, et que cela s'applique à toutes les activités possibles.

**Prix actuels des cartes journalières sur le canton**

Pour information, actuellement, le prix d'une carte journalière sur le réseau fribourgeois dépend du nombre de zones traversées (1 à 7+). Selon les tarifs en vigueur, une carte journalière en 2<sup>ème</sup> classe, plein tarif respectivement demi-tarif, coûte entre 8 fr.80 ou 5 fr.70 (1 zone) et 33 fr.60 ou 16 fr.80 (7 et + zones). La carte journalière donne droit, le jour de validité, à un nombre illimité de courses dans la/les zone(s) achetée(s), jusqu'à 5h00 le lendemain. Toutefois, il a déjà été annoncé que le

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

prix des titres de transports augmentera de 3,9 % dès le 10 décembre 2023 dans les bus et les trains de la communauté tarifaire du canton de Fribourg.

### **Objectifs climatiques**

Le 4 avril 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié le troisième volume de son sixième rapport d'évaluation. Il y dresse le tableau des émissions de gaz à effet de serre mondiales et du réchauffement climatique en plusieurs scénarios. Il montre les mesures de protection du climat à prendre afin de maintenir l'élévation des températures mondiales en dessous de 1,5 °C d'ici à la fin du siècle. Ces mesures tiennent compte notamment de la nécessité d'un changement comportemental de la part de la population qui doit être accompagné d'un développement et des investissements suffisants dans des infrastructures décarbonées, telles que les transports publics. À cette fin, le rapport présente non seulement les coûts, mais aussi les avantages économiques des mesures politiques de protection du climat.

### **Situation en Suisse**

En Suisse, les transports représentent le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre. En 2018, les émissions imputables aux transports totalisaient 14,8 millions de tonnes équivalent-CO<sub>2</sub> (sans le trafic aérien international), ce qui correspondait à 32,4% des émissions de la Suisse (contre 24,1% pour l'industrie, 16,6% pour les ménages et 14,2% pour l'agriculture). Entre 1990 et 2018, les émissions imputables aux transports se sont accrues de 3%.

Les objectifs climatiques auxquels la Suisse s'est engagée ne pourront être atteints qu'avec une mutation profonde de la mobilité des individus et la réduction drastique des déplacements carbonés. Les transports publics constituent l'une des réponses pragmatiques aux objectifs climatiques. De plus, le présent mandat permettra à des gens de pouvoir bénéficier d'une mobilité durable à un prix avantageux.

---